



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250701-202525-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Jacques LASSALLE, Catherine FARDEL pouvoir Didier PHOENIX

Secrétaire de séance : Gilles NAVELLIER

DELIB_2025/25_Finances

Autorisation de signer un emprunt pour le budget de la commune

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

VU le budget primitif du budget principal du 08 avril 2025,

CONSIDERANT que le crédit total des travaux et études de la brasserie et de la route de Lacanau s'élèvent à : 627 005,76 € HT

. Le montant total des subventions obtenues est de : 190 078,90 € HT pour la route de Lacanau et 224 870,00 € HT pour la brasserie

. L'autofinancement est de : 212 056,86 € HT

. Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 150 000,00 €

CONSIDERANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

CONSIDERANT que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

CONSIDERANT les trois offres de prêts suivantes :

	Crédit Mutuel	Crédit agricole	Caisse d'épargne
Nombre d'année	20	20	20
Taux fixe par an	3,88 %	3,96 %	4,09 %
Frais de dossier	150,00 €	300,00 €	200,00 €
Coût trimestriel	2 704,30 €	2723,30 €	2 754,33 €
Coût total de l'emprunt hors frais de dossier	216 344,00 €	217 864,00 €	220 346,40 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250701-202525-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.

D'AUTORISER le maire à signer le contrat de prêt avec la banque du Crédit Mutuel.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
G.NAVELLIER

Le Maire,
D.PHOENIX